

C.M.P.P : CENTRES MEDICAUX PSYCHO-PEDAGOGIQUES

LES POSTES	<p>CMPP de La Seyne sur mer : 1 directeur</p> <p>CMPP de Draguignan :</p> <p>1 Enseignant Spécialisé Coordonnateur « Ens.Spe.Co » 1 Enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI (TFC, TSLA, PSY) ou son équivalent (D) 1 Enseignant</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Les CMPP sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, non sectorisés, recevant des enfants et adolescents, ainsi que leur famille. Ils sont destinés à accueillir des enfants et adolescents, présentant des troubles psycho-affectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, des difficultés d'apprentissage, ou de comportement, ainsi que des troubles du comportement.</p> <p>Les centres sont gérés par l'association des PEP 83. Les enseignants sont placés sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de TOULON VAR ASH et sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice administrative pour le centre de Draguignan.</p>
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • CMPP de la Seyne <p>Le poste de direction d'adresse aux enseignants titulaires d'un DDEEAS et inscrit sur la liste d'aptitude Académique Spécialisée (article 7 : CASPA-SH, CAPSAIS option G ou CAEI RPP) <u>Profil recherché</u> : compétences en gestion et comptabilité d'établissement public, disponibilité et adaptabilité de son emploi du temps, capacité à travailler en équipe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • CMPP de Draguignan <p>1/ <u>Enseignant Coordonnateur</u> : le coordonnateur pédagogique doit être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent. Il doit avoir une bonne connaissance du secteur médico-social, du domaine de la pédagogie adaptée et de ses orientations (parcours, dispositifs...). Travaillant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, il a pour mission de coordonner les différentes interventions pédagogiques auprès des enfants et adolescents.</p> <p>2/ <u>enseignant spécialisé</u> : l'enseignant doit être titulaire d'un CAPPEI ou son équivalent. Travaillant au sein d'une équipe pluri disciplinaire, il doit avoir une bonne connaissance du 1^{er} et second degré en matière de dispositifs et parcours d'orientation. Il doit pouvoir construire une représentation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant ou du jeune.</p> <p>3/ <u>enseignant « réseau d'aide pédagogique »</u> : l'enseignant doit être titulaire d'un CAPPEI ou son équivalent. Il a pour mission d'accompagner, en groupe ou en individuel, des enfants ou adolescents présentant des difficultés d'apprentissage. Il collabore au travail de l'équipe pluri disciplinaire du CMPP.</p> <p>Les enseignants doivent se conformer au projet du service et sont soumis au règlement intérieur de l'association.</p>
SPECIFICITE	<p>Il appartient aux candidats de se renseigner auprès des CMPP pour connaître les spécificités de chaque poste.</p> <p>Les candidats sont convoqués devant une commission qui émet un avis. En cas de pluralité de candidatures ayant obtenu un avis favorable de la Commission, la nomination se fait au barème dans le cadre du mouvement.</p>
CONTACTS	<p>IEN ASH – M. BOUTONNE : 04 94 09 55 62 ou son secrétariat : 04 94 09 55 26 PRESIDENT DE l'AD-PEP83 – M. QUINCHON : 04 94 57 08 09 DIRECTRICE DU CMPP – Mme PETRI : 06 22 90 21 15</p>